

Objectifs de la journée d'étude

Pour permettre à tous les professionnels qui souhaitent approfondir leur connaissance sur le nouveau régime de l'EIRL, le Centre de théorie juridique–Louis JOSSERAND propose une journée d'études le vendredi 14 janvier 2011.

Destinée à tous les praticiens - avocats, magistrats, notaires – et les entrepreneurs, cette journée de formation et de débats a pour objectif de faire le point sur le nouveau régime de l'EIRL.

Après une présentation générale de la loi du 15 juin 2010, la matinée, sera consacrée à l'examen de deux aspects, d'une part le patrimoine affecté et d'autre part la protection des créanciers de l'EIRL. L'après-midi, la question de l'environnement juridique de l'EIRL sera traitée, suivie d'une table au cours de laquelle sera débattu le choix du statut pour l'exercice individuel d'une activité commerciale.

Responsables scientifiques :

Blandine MALLET-BRICOUT
Professeur à l'Université de Lyon – Jean Moulin Lyon 3

William DROSS
Professeur à l'Université de Lyon – Jean Moulin Lyon 3
Directeur du Centre de théorie juridique – Louis JOSSERAND

Contact :

Fabrice TOULIEUX
Faculté de droit – Equipe de droit privé (EA 3707)
15 quai Claude Bernard 69007 LYON

fabrice.toulieux@unvi-lyon3.fr
04 26 31 87 57

lundi, mardi et mercredi: 9.30-12.30 et 13.30-18.00 ; vendredi : 9.30-12.30



Quel avenir pour l'EIRL ?

Vendredi 14 janvier 2011

9.00-18.00

Auditorium HUVELIN
15 quai Claude Bernard 69007 LYON

Validation dans le cadre de la formation continue

8.30 Accueil des participants (Atrium de l'Université Jean Moulin Lyon 3)

9.00 Allocutions d'ouverture

Par le Doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3

9.15. Propos introductifs :

Genèse de la loi du 15 juin 2010 et présentation générale du texte

Anne FRECHETTE-KERBRAT

Avocat, directeur associé en droit des sociétés, Fidal

I. Le patrimoine affecté : constitution, transmission, extinction

9.30 Conditions et formalités de constitution

Louis D'AVOUT

*Professeur agrégé des Facultés de droit, Université de Lyon (Jean Moulin)
Co-directeur du Master 2 droit privé international et comparé*

9.50 Transmission et extinction du patrimoine affecté

William DROSS

*Professeur agrégé des Facultés de droit, Université de Lyon (Jean Moulin)
Directeur du centre de recherches Louis Josserand*

10.15 Pause

II. La protection des créanciers de l'EIRL

10.45 Patrimoine affecté et patrimoine non affecté de l'EIRL : quelle porosité ?

Blandine MALLET-BRICOUT

Professeur agrégé des Facultés de droit, Université de Lyon (Jean Moulin)

11.10 Le droit des sûretés face à l'EIRL

Nicolas BORGA

Maître de conférences, Université de Lyon (Jean Moulin)

11.35 L'EIRL en difficulté

Geoffroy BERTHELOT

*Collaborateur de l'étude de M^e Scarfogliero, mandataire judiciaire à Saint-Étienne
Chargé d'enseignement à l'Université de Lyon (Jean Moulin)*

12.00 Débat et questions

12.30 Pause : Déjeuner libre

III. L'environnement juridique de l'EIRL

14.00 L'EIRL et le droit patrimonial de la famille

M^e Jacques DELORME

Notaire à Lyon

14.25 Le traitement de l'EIRL en droit fiscal et droit comptable

Patrice GRAILLAT

Avocat, directeur du département droit fiscal, Fidal

14.50 EIRL et droit social

Alain DEVERS

*Maître de conférences, Université de Lyon (Jean Moulin)
Directeur adjoint de l'Institut d'Etudes Judiciaires*

15.10 EIRL et droit pénal

Xavier PIN

*Professeur agrégé des Facultés de droit, Université de Lyon (Jean Moulin)
Responsable du Master 2 droit pénal fondamental*

15.30 Débats et questions

15.50 Pause

16.15 Table ronde

Quel statut choisir pour exercer individuellement une activité commerciale ?

(EIRL, EURL, auto-entrepreneur, SASU, insaisissabilité des articles L. 526-1 s. c.com., ...)

Modérateur :

Franck MARMOZ

*Maître de conférences, Université de Lyon (Jean Moulin)
Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires*

Intervenants :

Yves REINHARD (Avocat au Barreau de Lyon, Professeur émérite de l'Université de Lyon - Jean Moulin), **Jean-Pierre VIENNOIS** (Avocat au Barreau de Lyon, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université de Lyon - Jean Moulin), **Thierry FAVARIO** (Maître de conférences, Université de Lyon - Jean Moulin) et un **jugé du tribunal de commerce de Lyon**.

17.30 Propos conclusifs par Yves REINHARD